



Mise en fonctionnement d'un panneau solaire

Par **sissi65**, le **20/04/2018** à **18:49**

Bonjour

Dernièrement, lorsque j'ai fait réviser pour la première fois mon installation de chauffage au gaz et d'eau chaude sanitaire, dans ma maison neuve de 2015, le plombier m'a révélé que mon préparateur solaire d'eau chaude sanitaire (avec panneau solaire sur le toit), censé produire un minimum d'énergie à convertir en eau chaude, donc, n'était pas en fonctionnement, à ma grande surprise!! Il a dit que dans cet état de choses, il n'était absolument pas possible que mon panneau solaire me soit utile car il n'était tout simplement pas connecté électroniquement au préparateur avec lequel il doit normalement communiquer, lequel préparateur utilise les kilowatts solaires pour "fabriquer" de l'eau chaude.

Face à cet état de fait, puis-je exiger de l'installateur qu'il vienne "brancher" cette installation et corriger ainsi à ses frais ce que je peux qualifier de manquement professionnel, puisque depuis 3 ans, je n'ai pas le bénéfice d'une installation fonctionnelle?

Ou bien, du fait que je ne puis pas réellement prouver que c'est un manquement de sa part, car pas constaté le jour de l'installation même, suis-je sans recours légal à son endroit?

Très vifs remerciements pour votre attention et vos avis,
sissi